



## VILLE DE CROISSY-SUR-SEINE

### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 25 mai 2020

#### **N°5- Indemnités de fonction du maire, des adjoints au maire, et des conseillers municipaux délégués**

L'an deux mille vingt, le vingt cinq mai, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à l'auditorium Chanorier, sous la présidence de M. Jean-Roger DAVIN, Maire de Croissy-sur-Seine.

**Étaient présents** : M. DAVIN, maire, Mme TILLIER, M. GRAU, Mme POUZET, M. MOREL, Mme NOËL, M. MERIC, Mme MARTINEZ, M. PREVOT, Mme GUIGNARD, M. CATTIER, Mme DOS SANTOS, M. BOURDEAU, Mme GARNIER, M. DUGUAY, Mme ANDRE, M. BOULANGER, Mme BENGUALOU, M. BONNET, Mme ABEL, M. DABAS, Mme PANDI, M. MOUSSAUD, Mme BRUNET-JOLY, M. FERNIOT, Mme DARRAS, M. MANNATO, Mme CAMACHO, M. MANSARD

**Secrétaire de séance** : Katerine NOËL

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2123-20-1, L2123-23, L2123-24 et suivants,

Vu la Loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'Engagement dans la Vie Locale et à la Proximité de l'Action Publique fixant les indemnités maximales pour l'exercice effectif des maires, adjoints au maire et des conseillers municipaux délégués,

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Jean-Roger DAVIN, maire,

Après en avoir délibéré par 25 voix POUR et 04 ABSTENTIONS ( Mme DARRAS, M. MANNATO, Mme CAMACHO, M. MANSARD),

Décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoint au maire et de conseiller municipal délégué, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

- pour le maire : 51,5 % de l'indice 1027,
- pour chacun des adjoints au maire : 18,5 % de l'indice 1027,
- pour chacun des conseillers municipaux délégués : 4,5 % de l'indice 1027.

Dit que les crédits nécessaires à l'application de ces modifications sont inscrits au budget 2020 de la collectivité, au chapitre 65.

Ont signé tous les membres présents

Le Maire,  
  
Jean-Roger DAVIN

